

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 23 mai 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 16/05/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Kévin DUBOIS
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Achat d'immeubles - DE_019_2022

M. le Maire expose que la commune a la possibilité d'acheter une parcelles de terrain, cadastrée section A N°31d'une contenance de 168 m², appartenant à Mme SIVIEUDE épouse MARTIN Yvette (usufruitière), Mme MARTIN Nathalie (nu propriétaire) et Mme MARTIN Laurence (nu propriétaire). Cette parcelle comprend deux garages en bon état. Cet achat permettra à la commune d'accroître son patrimoine et de créer un espace d'accueil pour les randonneurs plus un logement communal ou une salle pour les associations.

La commune à obtenu l'accord des propriétaires pour un prix d'achat global de 21 000.00 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour l'achat de la parcelle désignée ci-dessus
AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___